

Procès-verbal de séance

Séance du 28 février 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit février à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 20 février 2018, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p>EXCUSES :</p> <p>ABSENTS :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 11</p>
--	--

Philippe Guichard est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 31 janvier 2018, à l'unanimité.

Point n° 1 (*modifications statutaires de la CCUR*) retiré de l'ordre du jour. En effet, les nouveaux statuts de la communauté de communes Usse et Rhône, approuvés par le conseil communautaire le 18 janvier 2018, et l'intérêt communautaire des compétences transférées défini par la délibération du 12 décembre 2017 ne sont pas conformes et ne peuvent donner lieu à la prise d'un arrêté préfectoral.

Délibération n° 2018/02/06

Etude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usse et du territoire de la CCUR. Mandat à la Commission d'Appel d'Offres du SMECRU

Le conseil municipal a, par délibération n° 2017/06/22 en date du 14 juin 2017, validé le principe d'un groupement de commande pour la passation du marché relatif à «l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usse et du territoire de la CCUR».

Afin de faciliter le dépouillement et l'analyse des offres qui seront reçues, le conseil autorise le SMECRU, mandataire du groupement de commande, à mettre en œuvre sa propre Commission d'Appel d'Offres pour la sélection du prestataire.

Unanimité

Délibération n° 2018/02/08

Fourrière animale. Choix du prestataire de service

La prestation de fourrière animale était confiée depuis de nombreuses années à la CCPB, qui elle-même confiait cette mission à l'Arche de Noé, refuge de Bellegarde-sur-Valserine. Or, depuis quelques mois, la mairie a pu constater un désintérêt de la part de ce refuge et une impossibilité à les joindre en cas de besoin.

La convention étant arrivée à terme au 31 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de signer un nouveau contrat avec la Société Protectrice des Animaux d'Annecy-Marlioz.

Une communication sur cette prestation vous sera fournie en détails via notre site internet et le prochain Echo des Bois.

D'ores et déjà, si un chien ou un chat erre sur le domaine public, n'hésitez pas à le signaler en mairie. Une description de l'animal permettra peut-être d'identifier son propriétaire avant de faire intervenir les services de fourrière.

Unanimité

Délibération n° 2018/02/07

Personnel. Emplois d'été 2018

Chaque année, la commune sollicite quelques jeunes mineurs, âgés de plus de 16 ans, afin d'aider notre employé technique dans ses tâches estivales. Cette année, aucune annonce ne paraîtra dans la mesure où deux adolescents très motivés ont déposé leur candidature en mairie depuis déjà quelques semaines. Ils seront donc retenus d'office.

Unanimité

Délibération n° 2018/02/09

Projet SEMCODA. Validation

Pour mémoire, le projet initialement présenté par la SECODA prévoyait la construction d'un immeuble de deux niveaux + combles comprenant 9 logements et une Maison d'Assistants Maternels au rez-de-chaussée.

A la demande des élus, ce projet a été revu afin de l'intégrer plus facilement dans le paysage environnant.

Ainsi, le nouveau projet soumis porte dorénavant sur la construction de 4 maisons jumelées de type 4 en R+1, d'une maison individuelle de type 3 en RDJ et d'une structure d'accueil de la petite enfance. Le bâtiment abritant une structure d'accueil de petite enfance reste inchangé. Maison d'Assistants Maternels ou micro crèche, l'étude comparative est en cours de réalisation par la commission ad'hoc (*G. Lanoir, I. Kit et I. Vitry*).

Chaque logement disposera d'un garage fermé et d'une place de stationnement personnalisée. 10 places supplémentaires seront mises à disposition du personnel de la structure d'accueil et des visiteurs.

Bien entendu, si ce projet reçoit l'avis favorable des élus, l'analyse financière reste à établir pour la SEMCODA afin d'assurer des loyers «raisonnables» pour chacun.

10 voix pour - 1 abstention (Séverine Passaquay)

Délibération n° 2018/02/04

Restaurant communal. Modalités de gestion

Rappel de la fermeture du restaurant depuis le 31 août 2017 et de la nécessité de tout mettre en œuvre pour permettre une réouverture de cet établissement dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal fixe donc de nouvelles conditions administratives et financières, concernant la mise à disposition du restaurant communal, de la licence IV, et d'un logement de fonction :

- le candidat retenu pourra signer avec la commune une convention pour l'exploitation par affermage, comme il a été d'usage jusqu'en 2017, mais il pourra également signer, s'il le préfère, un bail commercial établi devant notaire.
- le montant du dépôt de garantie est fixé à quatre mille euro.
- loyer mensuel pour les deux premiers mois d'exploitation = six cent soixante-dix euro (670€) hors taxes, soit huit cent quatre euro (804€) TTC
- loyer mensuel pour les quatre mois suivants = huit cent quarante euro (840€) hors taxes, soit mille huit (1.008€) TTC
- loyer mensuel au-delà des six premiers mois d'exploitation = mille deux cents euro (1.200€) hors taxes, soit mille quatre cent quarante euro (1.440€) TTC
- enfin, le budget communal n'étant pas assujéti à la TVA, l'option TVA pourra être dénoncée auprès des services fiscaux après accord du candidat retenu.

Unanimité

Délibération n° 2018/02/05

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur. Complément pour l'année 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à Madame Emmanuelle DEMONET, receveur, 100% de l'indemnité de conseil au titre de la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, telle que prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Pour mémoire, Monsieur Peytier avait perçu une indemnité au même taux pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2017.

Pour information, Madame Demonet a terminé sa mission d'intérim ce jour 28 février 2018, **Madame Hélène Reigner-Dubil** sera responsable de la trésorerie à compter du 1^{er} mars.

7 voix pour – 4 voix contre (D. Duclosson, G. Lanoir, F. Merlet, S. Passaquay)

Défense Extérieure Contre l'Incendie. Lancement de l'opération de mise aux normes

Pas de délibération, seulement un rappel de la procédure en cours. Comme détaillé dans le compte-rendu précédent, l'arrêté municipal, qui porte sur l'état des lieux de l'existant, sera finalisé le 03 avril prochain.

Cet arrêté et le schéma communal seront approuvés le 24 avril. La commune disposera alors de cinq années pour mettre son réseau d'incendie aux normes. La volonté du conseil municipal est toutefois de les réaliser au plus vite, les premiers travaux étant envisagés dès cet automne 2018.

Monsieur le Maire tient à féliciter le SDIS et le bureau d'études (GéoProcess) pour la qualité de leur travail. Que Madame Sophie Bernard-Granger et le Lieutenant Lermat soient ici remerciés.

Questions diverses et informations

- Aménagement du carrefour des Platières. Le projet envisagé entre la commune et le département de la Haute-Savoie en 2004, consistant en la création d'un giratoire sur la route de Beaumont (RD168), à l'intersection de la rue de Jaffay (RD168) et de la rue des Platières (voie communale), est relancé. Toutefois, deux études sont en cours pour définir la solution la plus adaptée à la sécurité des lieux : rond-point ou plateau surélevé.
- Fiscalité intercommunale. Finalement, le projet de FPU a été abandonné par la CCUR pour cette année. Ce dossier demande un complément d'informations financières et fiscales important puisqu'il touche tous les domaines de compétences.
- Agenda municipal : commission finances les 14 et 21 mars, vote des budgets primitifs le 28 mars 2018.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h20

Le Maire,
Alain LAMBERT

